

non au commerce de l'ivoire dans l'UE



De jeunes éléphants jouent dans le parc national d'Amboseli, au Kenya. © IFAW/B. Hollweg

Le commerce mondial d'ivoire représente une menace pour les éléphants, où qu'ils soient. Même légal, ce commerce désoriente les consommateurs, complique le travail des autorités de lutte contre la fraude, et offre une couverture potentielle au blanchiment d'ivoire illicite.

L'Union européenne est considérée comme la troisième destination des espèces sauvages illicites au monde, et constitue également une importante plaque tournante du transit d'ivoire.

Contrairement à l'idée répandue, le commerce de l'ivoire n'a pas été totalement interdit en 1990 : il reste un volume important de transactions dans et à partir de l'UE. Les directives européennes autorisent le commerce d'ivoire dans des conditions définies pour l'ivoire antique (antérieur à 1947) et pré-Convention (acquis avant 1990). On trouve également de l'ivoire récent vendu illégalement sous couvert de cette

dérogation, ce qui entretient la demande et le braconnage. Le braconnage des éléphants et le trafic d'ivoire continueront tant que les marchés intérieurs légaux ne seront pas fermés.

Outre les ventes traditionnelles, la cybercriminalité liée aux espèces sauvages est en forte progression : on trouve des dizaines de milliers de spécimens d'espèces protégées, y compris de l'ivoire, en vente en ligne dans toute l'Europe.

Plusieurs États européens – notamment la France, le Luxembourg, la Belgique et le Royaume-Uni, ont adopté des lois strictes sur le commerce de l'ivoire, tout comme d'autres pays tels que la Chine et les USA.

IFAW soutient une législation claire et stricte aux dérogations limitées, qui interdirait tout simplement le commerce de l'ivoire et serait assortie de sanctions dissuasives pour les consommateurs.

400 000
éléphants d'Afrique
aujourd'hui, contre plus de
1,3 million dans les années
1970, un déclin surtout dû
au braconnage

20 000
éléphants tués chaque
année en moyenne pour
leur ivoire

1 288
spécimens en ivoire
authentique ou présumé
recensés sur les sites de
vente en ligne en six
semaines en 2018, en
France, au Royaume-Uni, en
Allemagne et en Russie

législations plus strictes sur l'ivoire dans l'UE

Royaume-Uni :

interdiction totale de l'ivoire brut et travaillé, avec des dérogations mineures – l'une des législations les plus strictes au monde

France/Luxembourg :

interdiction du commerce d'ivoire brut ; interdiction du commerce d'objets en ivoire travaillé produits après 1975 ; restriction du commerce d'objets en ivoire travaillé produits avant 1975

Belgique :

interdiction du commerce intérieur de l'ivoire travaillé postérieur au 1^{er} juillet 1975 et de l'ivoire brut ; interdiction de l'importation/exportation d'objets travaillés avec certaines restrictions

Pays-Bas :

interdiction du commerce d'ivoire brut

Autriche/République tchèque/ Allemagne/Slovaquie/Suède :

interdiction de l'exportation d'ivoire brut

à vous de jouer

Encouragez votre pays à soutenir une législation mettant fin aux marchés intérieurs de l'ivoire

Demandez une interdiction globale du commerce de l'ivoire à l'échelle de l'UE

N'achetez pas de produits en ivoire, et incitez vos proches à faire de même

► plus d'infos :
ifaw.org



Le 30 avril 2016, plus de 100 tonnes d'ivoire ont été brûlées à Nairobi, au Kenya – l'une des plus importantes opérations de ce type jamais organisées.

notre approche

IFAW soutient le Plan d'action de l'UE contre le trafic d'espèces sauvages. Lancé en 2016 par la Commission européenne, ce plan directeur en 32 points vise à éliminer la criminalité liée aux espèces sauvages en Europe, notamment en limitant le commerce d'ivoire brut.

Afin d'encourager sa mise en œuvre rapide, nous avons lancé en 2017 une campagne pour la fermeture des marchés intérieurs de l'ivoire dans l'UE, et nous coopérons activement avec d'autres ONG et diverses parties prenantes à cet effet. Nous avons également organisé un sondage des citoyens de l'UE et constaté que 65 % d'entre eux soutiendraient une interdiction du commerce de l'ivoire.

Ce travail commence à porter ses fruits. Le Parlement européen a adopté deux résolutions pour la fin du commerce de l'ivoire dans l'UE, et en 2017, la Commission a publié un document d'orientation non contraignant recommandant la suspension de l'exportation ou de la réexportation d'objets en ivoire brut.

En mai 2018, plus de 90 députés européens ont appelé à une interdiction totale du commerce et des importations d'ivoire dans l'UE, et la Commission européenne a publié les résultats d'une consultation publique montrant que 90 % des 90 000 répondants soutenaient l'interdiction du commerce de l'ivoire dans l'UE.

IFAW travaille également avec des entreprises, des agences de lutte contre la fraude et autres afin de juguler la cybercriminalité liée aux espèces sauvages, y compris les ventes d'ivoire. Ensemble, nous avons participé en 2018 au lancement du Plan d'action contre la cybercriminalité mondiale visant à réduire le trafic d'espèces sauvages en ligne.

L'UE est en train de réviser sa politique, mais n'a pas encore engagé d'action.